



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 19 JUIL. 2021

prescrivant l'ouverture d'une consultation du public
relative à une demande d'enregistrement présentée par la société Matténergies
pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à EBERSHEIM

**LA PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFÈTE DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFÈTE DU BAS-RHIN**

**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement et notamment les articles R. 512-46-1 et suivants ;
- VU la demande d'enregistrement déposée le 06 mai 2020, complétée le 03 mai 2021, par la société Matténergies, pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à Ebersheim ;
- VU le rapport de recevabilité établi par l'inspection des installations classées ;
- VU la décision du 22 juin 2021 relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas, en application de l'article L. 512-7-1 du code de l'environnement, qui a conduit à une dispense d'évaluation environnementale ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le dossier de demande d'enregistrement déposé le 06 mai 2020, complété le 03 mai 2021 par la société Matténergies, pour l'exploitation d'une installation de méthanisation à EBERSHEIM, est mis à disposition du public **du lundi 23 août 2021 au lundi 20 septembre 2021 inclus** dans les locaux de la mairie d'EBERSHEIM, aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et le maire de la commune d'EBERSHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La préfète,
Pour la Préfète et par délégation
le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL